



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 23 novembre 2023

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

COURRIERS RECUS :

Club : RC PRESLES

Lecture du mail reçu en date du 21/10/23 suite à la rencontre du Criterium U12 Espoir Poule H, Entente Servon/Chevry 1 – Presles 1 :

Pas de double huit réalisé,

Problème de participation des joueurs de Servon aux rencontres,

La commission rappelle le club du FC Servon aux devoirs de sa charge.

Club : COURTRY FOOTBALL

Lecture du mail reçu en date du 20/10/23 suite à la rencontre du criterium U9 Espoir Poule B, Brie FC 1 – Courtry Football 1 :

Problème de comportement des parents,

La commission remercie l'éducatrice AIT ISSAD Mélissa pour sa gestion du match, notamment vis-à-vis du comportement des supporters et rappelle le club de Brie FC aux devoirs de sa charge.